



www.marredesfaucheurs.fr

Les Faucheurs Volontaires étiquettent des produits contenant des OGM

Les paysans du collectif *Marre des Faucheurs* dénoncent une mascarade

Tours, le 18 mars 2019 – Les Faucheurs Volontaires annoncent avoir étiqueté dans des magasins des produits qui contiendraient des OGM. Parmi les produits ciblés, les militants environnementalistes dénoncent les tournesols et les colzas.

Les paysans rassemblés dans le collectif *Marre des Faucheurs* dénoncent cette mascarade :

- Les militants environnementalistes vont-ils se rendre dans les chaînes de magasins bio ? En effet, s'ils allaient au bout de leur logique, ils devraient également étiqueter l'huile de tournesol oléique¹ bio qui est un excellent substitut à l'huile de palme. Ce tournesol produit en agriculture biologique intègre des lignées issues de la mutagenèse que les Faucheurs Volontaires considèrent comme OGM ! Plus de 80% du tournesol bio est ainsi oléique. Or, le cahier des charges défini pour la production et l'étiquetage *Agriculture Biologique* interdit la culture de variétés OGM !
- Pour appuyer leur argumentation, les Faucheurs Volontaires font une lecture volontairement biaisée d'un avis de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 25 juillet 2018. La Cour avait pourtant clairement statué que les tournesols et colza issus de la mutagenèse qui sont actuellement cultivés en France, sont exemptés de l'application des exigences de la Directive 2001/18. En effet, la directive 2001/18 sur les OGM « ne s'applique pas aux organismes obtenus au moyen de certaines techniques de mutagenèse, à savoir celles qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps ».

¹ <https://www.quintesens-bio.com/page-culture-production/tournesol-oleique/>



www.marredesfaucheurs.fr

Marre des Faucheurs rappelle que la mutagénèse a été mise au point et développée il y a plus de 50 ans par la recherche publique. Cette technique bénéficie aussi bien à l'agriculture biologique que conventionnelle.

Marre des Faucheurs : Nous sommes plusieurs agriculteurs à avoir subi depuis 2010 des destructions de nos champs de tournesol. Ces saccages ont été menés parfois de nuit selon des méthodes commandos parfaitement rodées. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus accepter le discours des Faucheurs et leur diktat qui relèvent d'une manipulation doublée d'une grande violence. C'est pourquoi, nous prenons la parole. Le 25 mai 2016, la Cour de Cassation a rendu son verdict en rejetant la demande de trois faucheurs volontaires. Les faucheurs volontaires, condamnés à trois mois de prison avec sursis et dommages et intérêts, ont vu leur peine aggravée par 4 000 € de dommages et intérêts supplémentaires. Marre des Faucheurs rassemble des paysans qui ont subi des destructions dans l'Allier, l'Isère, le Rhône, la Drôme et l'Indre-et-Loire.

Contact presse :
contact@marredesfaucheurs.fr